



Vallée de la Seine Paris, moteur de l'économie et de l'emploi

En 2013, le territoire de la vallée de la Seine, qui s'étend de Paris jusqu'au département de la Manche, compte 5,5 millions d'emplois. Parmi les huit zones qui le composent, la métropole du Grand Paris Aval (MGP Aval) regroupe à elle seule 61 % des emplois. De fait, avec l'essor des fonctions propres aux grandes métropoles, la MGP Aval voit le nombre de ses emplois augmenter depuis 2008. À cette exception et celle de Cherbourg, toutes les autres zones perdent des emplois en raison de leur spécialisation dans des secteurs affectés par la crise de 2008. Les déplacements domicile-travail et les transferts d'établissements mettent en évidence des relations entre les zones, la zone de Rouen jouant un rôle pivot. Entre 2008 et 2013, des actifs résidant à l'extérieur de la vallée de la Seine sont de plus en plus nombreux à venir y travailler.

François Lebeaupin, Philippe Pottier, Insee Île-de-France

Le contrat de plan interrégional (CPIER) signé entre l'État et les Régions Île-de-France et Normandie pour la période 2015-2020 a défini un territoire appelé « vallée de la Seine ». Celui-ci recouvre neuf départements (*Le territoire de la vallée de la Seine*) et prévoit la mise en œuvre de projets favorisant le développement du territoire en tant que métropole maritime élargie autour des villes de Paris, Rouen et Le Havre, dans la continuité du projet de la métropole du Grand Paris (MGP). La cohésion de ce territoire s'affirme autour des axes de transport formés par la Seine et les grands axes autoroutiers et ferroviaires Paris-Normandie. En 2013, dans cet ensemble parfois contrasté en termes d'emploi, chaque zone (*Sources et méthodologie*) apparaît encore relativement indépendante. Néanmoins, les complémentarités entre les zones du territoire se renforcent dans le temps.

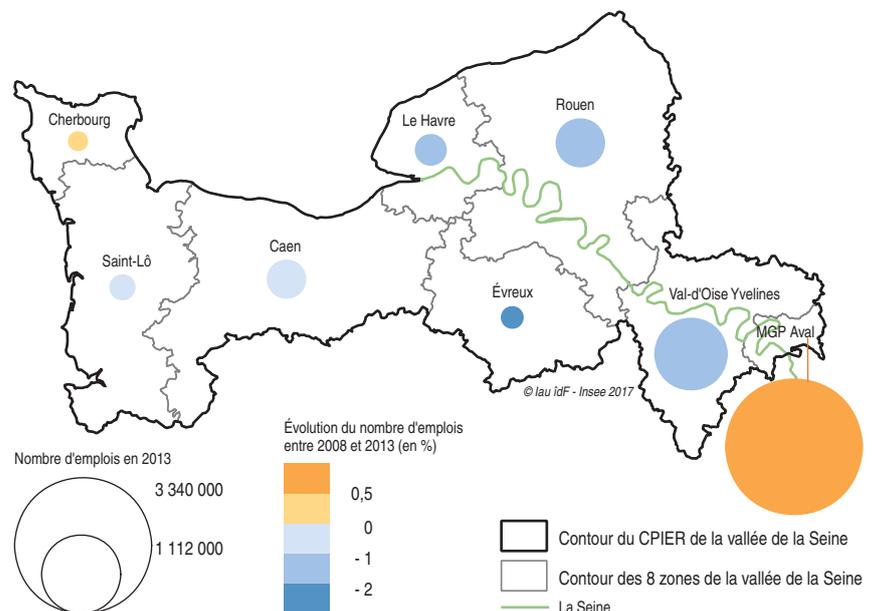
Un territoire marqué par le poids et le dynamisme de la capitale

La zone « MGP Aval », constituée des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et de la commune d'Argenteuil, occupe une

place importante au sein de la vallée de la Seine. De fait, sur 11 millions d'habitants sur le territoire, la moitié réside dans la zone « MGP Aval ». Cette prépon-

dérance est encore plus marquée en matière d'emploi : la MGP Aval représente 61 % des 5,5 millions d'emplois situés sur le territoire en 2013 (*figure 1*). Principal pôle

1 La MGP Aval est le moteur de l'emploi de la vallée de la Seine



Lecture : dans la MGP Aval, entre 2008 et 2013, le nombre d'emplois a augmenté de 2 %, s'établissant à 3 340 000 emplois en 2013.

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013.

d'emploi du territoire, elle compte 1,33 emploi pour un résident en emploi, contre 1,13 sur l'ensemble de la vallée de la Seine (*Données complémentaires*).

Pas moins de 913 000 actifs viennent travailler dans la vallée de la Seine alors qu'ils n'y résident pas. À elle seule, la MGP Aval en attire 741 000. Ceux-ci résident, pour les trois quarts d'entre eux, dans l'un des trois départements franciliens « hors vallée de la Seine » : Val-de-Marne, Essonne ou Seine-et-Marne. Viennent ensuite des résidents de régions voisines : les Hauts-de-France et le Centre-Val de Loire, pour respectivement 65 000 et 27 000 emplois.

En matière de croissance de l'emploi, la capitale joue aussi un rôle moteur. En effet, entre 2008 et 2013, la vallée de la Seine gagne 41 600 emplois (+ 0,8 %), alors que la MGP Aval en gagne 67 200 (+ 2,0 %).

Toutefois, sur cette période, les transferts d'établissements freinent quelque peu la croissance de la MGP Aval, entraînant une perte de 19 000 emplois, pour plus de moitié au profit des territoires situés hors vallée de la Seine. Pour la MGP Aval, seul un quart des transferts d'établissements entrants ou sortants s'effectuent avec la vallée de la Seine. À l'inverse, plus de quatre transferts sortants de la MGP Aval sur dix se font vers le reste de l'Île-de-France, et la moitié des flux d'établissements entrants émanent aussi des autres départements franciliens. Ainsi, la plupart des transferts d'établissements de la MGP Aval sont réalisés au sein de la région Île-de-France.

Enfin, en 2014, les entreprises de la vallée de la Seine contrôlent plus de 2,3 millions d'emplois salariés en dehors du territoire, dont neuf sur dix sont rattachés à une entreprise de la MGP Aval. Ces entreprises contrôlent des emplois surtout implantés dans la région Auvergne - Rhône-Alpes (15 %), le reste de l'Île-de-France (14 %) et les Hauts-de-France (10 %).

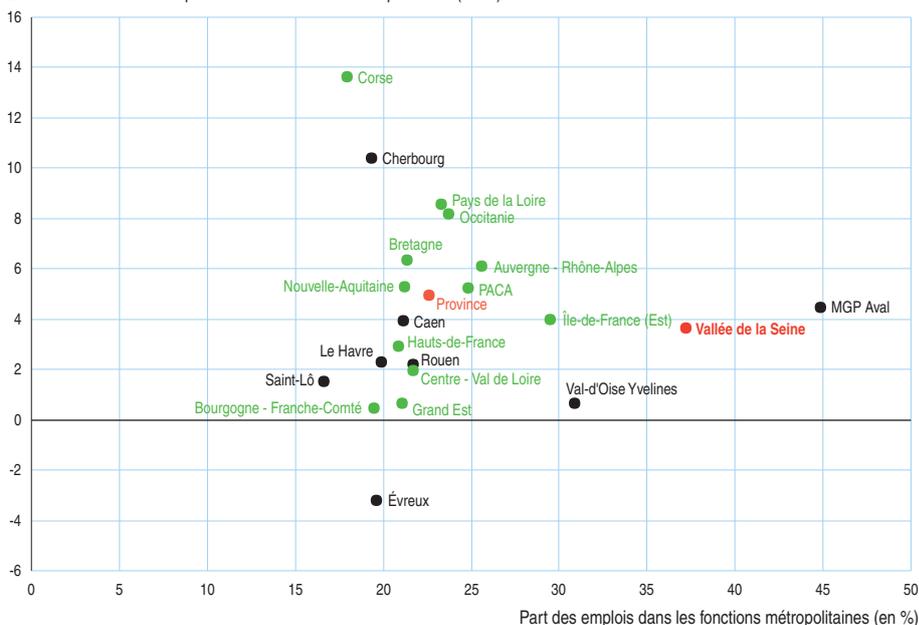
Les fonctions métropolitaines de la MGP Aval assurent la croissance de l'emploi sur l'ensemble du territoire

La dynamique d'emplois de la MGP Aval est principalement liée aux cinq « fonctions métropolitaines » caractéristiques des grandes

2 Fonctions métropolitaines : léger rattrapage de la province par rapport à la vallée de la Seine

Évolution de l'emploi des fonctions métropolitaines entre 2008 et 2013

Évolution du nombre d'emplois dans les fonctions métropolitaines (en %)



Lecture : en 2013, en Occitanie, les fonctions métropolitaines représentent 24 % de l'emploi total soit une progression de 8 % depuis 2008. Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013.

métropoles. Ces fonctions regroupent plus du tiers de l'emploi total dans la vallée de la Seine et près de la moitié dans la seule MGP Aval. Vient ensuite la zone « Val-d'Oise Yvelines » avec 30 % de l'emploi dans ces fonctions, et enfin les zones normandes où ce poids ne dépasse pas 21 %.

Entre 2008 et 2013, les fonctions métropolitaines comptent 71 600 emplois supplémentaires (+ 3,7 %) sur le territoire. Hormis Évreux, toutes les zones contribuent à ce gain d'emplois, au premier rang desquelles la MGP Aval qui assure 90 % de cette hausse, renforçant encore son positionnement. Cette augmentation est cependant moins forte que dans plusieurs régions de province, où s'opère un certain rattrapage sur ce type d'emplois (*figure 2*).

Avec 18 % de l'emploi total, la gestion est la première fonction métropolitaine au sein de la vallée de la Seine. Quelle que soit la fonction métropolitaine considérée, la MGP Aval concentre une grande partie de ce type d'emplois, particulièrement pour les fonctions de culture-loisirs (83 %) et de prestations intellectuelles (76 %). La fonction des

prestations intellectuelles gagne 54 600 emplois (+ 19 %) en cinq ans. La MGP Aval assure 80 % de cette progression, en lien avec le développement de certains métiers (avocats, juristes, ingénieurs et cadres du BTP...). C'est dans la zone de Cherbourg que la fonction des prestations intellectuelles connaît la croissance relative la plus forte (+ 45 %), en raison du chantier du réacteur nucléaire EPR de troisième génération à Flamanville. La fonction culture-loisirs enregistre 15 800 emplois de plus (+ 8 %), dont la MGP Aval assure à nouveau 80 %, grâce à l'essor du numérique (concepteurs graphiques) ou encore des métiers de l'audio-visuel. Dans le commerce inter-entreprises, l'emploi progresse plus modérément (+ 7 700, soit + 3 %).

À l'inverse, les deux fonctions métropolitaines de gestion (- 2 800, soit - 0,3 %) et de conception-recherche (- 3 700, soit - 1,6 %) perdent des emplois. La zone « Val-d'Oise Yvelines » contribue aux deux tiers de la baisse dans la conception-recherche. En effet, les métiers de recherche-développement dans l'industrie électronique et automobile (ingénieurs, cadres d'études et techniciens) y sont en repli.

Un tissu productif et des dynamiques propres à chaque zone...

Les différentes zones qui forment le territoire de la vallée de la Seine disposent d'un tissu productif et de dynamiques économiques qui leur sont propres. Sur l'ensemble du territoire, hors fonctions métropolitaines, l'emploi baisse de 1 % entre 2008 et 2013, soit 30 000 emplois en

Le territoire de la vallée de la Seine

La vallée de la Seine est un territoire constitué de neuf départements dont cinq sont franciliens et quatre sont normands : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Yvelines, Val-d'Oise, Calvados, Eure, Manche, Seine-Maritime. Le territoire est défini dans le cadre du contrat de plan interrégional (CPIER) sur la période 2015-2020. Le rôle de ce CPIER est d'intégrer les projets et démarches permettant de développer les synergies entre acteurs de la vallée de la Seine aux niveaux économique et environnemental.

Animé par la Délégation interministérielle au Développement de la vallée de la Seine, le schéma stratégique d'aménagement et de développement de ce territoire se déploie autour de trois orientations principales :

- gestion optimale de l'espace et développement durable ;
- maîtrise des flux et déplacements ;
- développement des filières économiques d'excellence assis en particulier sur le rapprochement entre établissements d'enseignement supérieur.

3 Évreux : une personne sur cinq travaille dans une autre zone

Répartition des actifs occupés résidant dans la vallée de la Seine selon leur lieu de travail (en %)

	Part des actifs occupés résidents travaillant...		
	dans la même zone	dans une autre zone de la vallée de la Seine	hors vallée de la Seine
MGP Aval	86,3	5,4	8,3
Val-d'Oise Yvelines	58,1	36,7	5,2
Caen	92,0	5,0	3,0
Cherbourg	93,0	5,6	1,4
Rouen	87,3	10,0	2,7
Saint-Lô	88,5	8,4	3,1
Évreux	71,3	21,9	6,8
Le Havre	90,8	8,1	1,0
Vallée de la Seine	80,2	13,6	6,2

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013.

moins. Ce sont surtout les fonctions de fabrication et de transport-logistique qui expliquent cette baisse. En effet, la crise de 2008 a amplifié les mutations structurelles et les zones spécialisées dans la fabrication et le transport logistique ont subi de fortes pertes d'emplois, entraînant souvent une diminution de leur emploi total.

Les zones de Cherbourg, Évreux, Rouen, Saint-Lô et Le Havre, où plus d'un emploi sur dix dépend de la fabrication (contre seulement un sur vingt dans la MGP Aval), enregistrent des baisses comprises entre 8 % et 15 % des emplois relevant de cette fonction. Ces baisses concernent surtout les ouvriers non qualifiés dans tous les secteurs, et les ingénieurs et cadres du contrôle-qualité dans l'industrie.

De même, plus d'un emploi sur dix dépend de la fonction transport-logistique dans les zones du Havre et « Val-d'Oise Yvelines » en lien avec la présence du port du Havre et de l'aéroport de Roissy. Ces deux zones ont perdu respectivement 700 et 4 100 emplois dans la fonction du transport-logistique.

En raison de leur spécialisation dans l'industrie, les zones qui affichent les plus lourdes pertes d'emplois en volume, entre 2008 et 2013, sont « Val-d'Oise Yvelines » (- 11 300) et Rouen (- 5 400). En évolution relative, la zone d'Évreux connaît la situation la plus défavorable avec une baisse d'emplois de 3 %. Les zones « Val-d'Oise Yvelines » et d'Évreux se distinguent par les plus faibles ratios d'emploi (rapport entre le nombre d'emplois présents et le nombre de résidents en emploi). Ces zones voient ainsi renforcé leur caractère résidentiel et subissent une nouvelle perte de leur attractivité en emploi. De même que les ratios d'emploi, la part des actifs travaillant dans leur zone de résidence permet de caractériser le degré d'autonomie ou, au contraire, de dépendance de chaque zone. Cette part s'élève à 58 % en « Val-d'Oise Yvelines » et 71 % à Évreux, tandis que les zones de Cherbourg, de Caen et du Havre démontrent une autonomie certaine avec neuf actifs résidents sur dix travaillant dans leur zone de résidence (figure 3).

... mais aussi des relations parfois fortes entre les différentes zones

Si les zones de la vallée de la Seine disposent de leurs propres caractéristiques économiques, certaines entretiennent des relations qui révèlent un certain degré d'intégration. Ainsi, sur l'ensemble du territoire, 14 % des actifs en emploi (658 000 personnes) travaillent dans une autre zone de la vallée de la Seine que celle où ils résident. Cette part varie de 5 % (zone de Caen) à 37 % (Val-d'Oise Yvelines).

La zone « Val-d'Oise Yvelines » dépend fortement de la métropole : 36 % des actifs en emploi vont travailler dans la MGP Aval (soit 408 000 personnes contre 133 000 en sens inverse). Ses liens avec la MGP Aval s'observent également à travers les transferts d'établissements ou la relation entre les établissements et leur centre de décision. En effet, la zone « Val-d'Oise Yvelines » bénéficie d'un solde non négligeable d'emplois (8 300) issus de transferts d'établissements avec la MGP Aval, et voit 52 000 de ses emplois dépendre d'entreprises situées

dans une autre zone, dont 97 % relèvent de la MGP Aval.

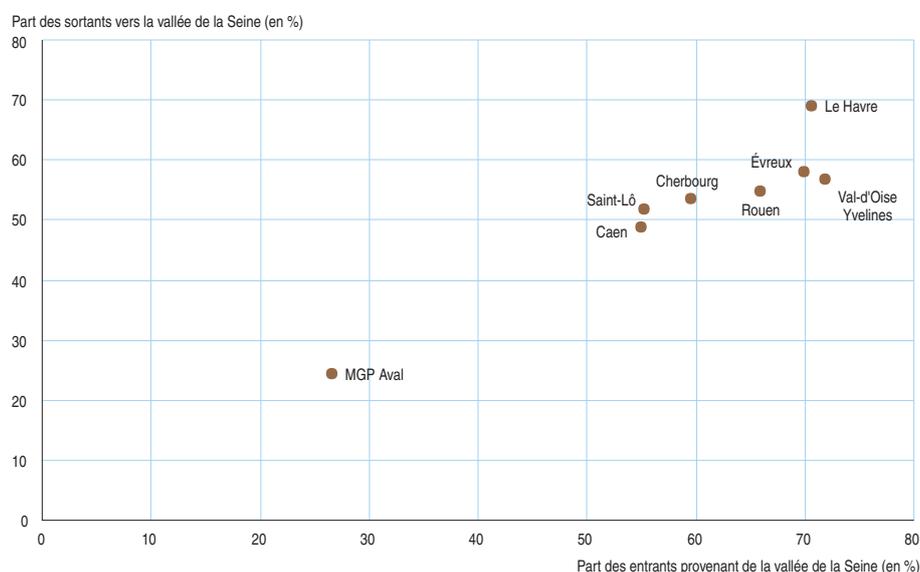
Dans la zone d'Évreux, un actif occupé résident sur cinq travaille dans une autre zone, en priorité à Rouen, « Val-d'Oise Yvelines » ou dans la MGP Aval. Les mouvements en sens inverse sont moins importants mais restent significatifs : 14 300 emplois (15 % de l'emploi) de la zone d'Évreux sont occupés par des actifs résidant ailleurs, pour l'essentiel dans la zone de Rouen (11 600). La zone du Havre est la plus tournée vers le territoire de la vallée de la Seine du point de vue des transferts d'établissements (figure 4). Pas moins de 70 % de ses transferts entrants ou sortants concernent la vallée de la Seine. Les flux entrants s'effectuent surtout depuis les zones de Rouen (39 %), de la MGP Aval (24 %) et de Caen (22 %). À l'inverse, 45 % des transferts d'établissements sortants se dirigent vers la zone de Caen et 25 % vers Rouen. Dans la zone du Havre, le solde des emplois par transfert est négatif avec la vallée de la Seine, notamment avec la zone de Rouen.

Sur l'ensemble du territoire de la vallée de la Seine, 7 % des emplois dépendent d'entreprises dont le siège est implanté sur le territoire mais dans une autre zone, soit 368 000 emplois salariés. Cette part est bien plus importante dans les zones de Cherbourg (31 %) en lien avec Areva et DCNS, et du Havre (22 %) en raison de la présence des industries pétrochimiques.

Les entreprises de la MGP Aval contrôlent plus d'un emploi sur dix situé dans les autres zones du territoire et parfois jusqu'à un emploi sur cinq comme à Cherbourg. Saint-Lô fait figure d'exception puisque seuls 5 % des emplois sont sous le contrôle de la MGP Aval. À l'inverse, seuls 1 % des emplois de la MGP Aval dépendent d'une

4 Des transferts liés à la vallée de la Seine pour la zone du Havre

Part des transferts d'établissements entrants ou sortants dans la vallée de la Seine sur la période 2008/2013



Lecture : 71 % des transferts d'établissements vers Le Havre proviennent des autres zones de la vallée de la Seine.

Source : Insee, Répertoire des Établissements et des Entreprises (REE).

entreprise implantée dans une autre zone du territoire.

Dans la zone de Rouen, plus de 70 000 emplois appartiennent à des entreprises implantées ailleurs dans la vallée de la Seine, principalement dans la MGP Aval (80 %). Réciproquement, les entreprises de la zone rouennaise contrôlent 18 000 emplois dans les autres zones, essentiellement celles du Havre, de Caen et d'Évreux.

La zone de Rouen, carrefour des échanges domicile-travail

La zone de Rouen apparaît à la fois en situation intermédiaire quant à son autonomie d'emploi et puissante quant aux volumes et à la variété des flux en raison de sa taille et de sa position centrale.

De fait, 10 % des actifs occupés résidents (45 000) de la zone de Rouen travaillent dans une autre zone de la vallée de la Seine. Ils se dirigent vers Évreux, Le Havre, « Val-d'Oise Yvelines » ou la MGP Aval.

Inversement, plus de 6 % des actifs occupés (25 600) travaillant dans la zone de Rouen résident dans une autre zone.

La zone de Rouen présente également une certaine attractivité à l'extérieur du territoire, avec 10 200 emplois occupés par des personnes rejoignant chaque jour la vallée de la Seine (dont 70 % en provenance des Hauts-de-France). En sens inverse, les flux vers l'extérieur du territoire se limitent à 7 300 emplois. Entre 2008 et 2013, avec 3 000 emplois gagnés et 3 500 perdus par le biais des transferts d'établissements avec les autres zones du territoire, la zone de Rouen joue un rôle « pivot ». Ces transferts concernent - dans les deux sens - pour un tiers la MGP Aval, et pour 20 % les zones « Val-d'Oise Yvelines », d'Évreux et du Havre.

Des actifs toujours plus nombreux à venir travailler dans la vallée de la Seine

La dynamique des échanges entre 2008 et 2013, appréhendée par les navettes domicile-travail, montre une attractivité accrue de la vallée de la Seine, davantage qu'un renforcement des relations entre les zones de ce territoire.

Sources et méthodologie

Sources

Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) entre les 31 décembre 2007 et 2014.

Recensement de la population au lieu de résidence et au lieu de travail au 1^{er} janvier 2008 et 2013.

Élaboration des huit zones du territoire de la vallée de la Seine

Pour constituer le zonage d'études, la ville de Paris et les Établissements Publics Territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP) présents sur le territoire de la vallée de la Seine ont été agrégés en un seul territoire sous l'appellation de « MGP Aval ». Afin de disposer de zones à la fois cohérentes économiquement et de taille relativement homogène (hors MGP), le territoire « Val-d'Oise Yvelines », comprenant quelques communes de l'Eure, a été constitué en fonction des flux domicile-travail. En Normandie, selon un arrêté du 1^{er} janvier 2016, six EPCI sont considérés comme pôles, auxquels ont été adjoints les autres EPCI ou assimilés en fonction des flux entrants domicile-travail les plus importants.

Au total, huit zones sont constituées : Caen, Cherbourg, Évreux, Le Havre, MGP Aval, Rouen, Saint-Lô et « Val-d'Oise Yvelines ».

Analyse fonctionnelle des emplois

L'emploi est ici analysé avec une approche privilégiant la profession par rapport au secteur d'activité. Les actifs sont ainsi répartis en 15 fonctions définies à partir de la profession exercée. En cohérence avec cette analyse fonctionnelle et du fait de leur présence spécifique au sein des grandes aires urbaines, cinq fonctions métropolitaines ont été distinguées : commerce inter-entreprise, conception-recherche, culture-loisirs, gestion et prestations intellectuelles.

Les transferts d'établissements

En démographie économique, le transfert d'établissement correspond au transfert complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre. Pour cette étude, seuls les transferts entre deux communes distinctes sont pris en compte. Les transferts entre arrondissements municipaux à l'intérieur de Paris sont écartés. Par souci de robustesse, l'analyse des transferts s'effectue sur six années cumulées de 2008 à 2013.

Globalement sur la période, le nombre d'actifs occupés résidents sur le territoire varie peu (+ 9 100). L'emploi y augmentant davantage, les flux entrants se développent. Les actifs résidant hors vallée de la Seine sont 37 600 de plus à y occuper un emploi (+ 4,3 %). Une augmentation s'observe dans les zones de Caen (+ 8,0 %), Rouen (+ 7,3 %) et de la MGP Aval (+ 4,7 %). Seule la zone d'Évreux enregistre une baisse (- 2,5 %).

En volume, la MGP Aval concentre l'essentiel de la hausse des effectifs (+ 33 400) devant la zone « Val-d'Oise Yvelines » (+ 2 700). Vers la MGP Aval, 16 400 actifs supplémentaires (+ 3 %) viennent du reste de l'Île-de-France pour travailler. Les actifs en provenance des Hauts-de-France y occupent 4 300 emplois supplémentaires (+ 7 %).

Cette attractivité se renforce aussi depuis les régions de la façade Atlantique (+ 4 000, soit + 18 %).

Sur cette période, 4 100 actifs supplémentaires travaillent et résident dans la même zone (+ 0,1 %). Cette quasi-stabilité masque cependant des disparités entre la MGP Aval (+ 1,5 %) et la zone d'Évreux (- 3,7 %) qui, elle, connaît une baisse de l'emploi.

Enfin, le nombre d'actifs qui résident et travaillent dans deux zones distinctes de la vallée de la Seine évolue peu (- 0,02 %). D'une part, 7 200 personnes de moins partent travailler de la MGP Aval vers une autre zone (- 5 %) notamment vers la zone « Val-d'Oise Yvelines ». D'autre part, les échanges des zones normandes vers la vallée de la Seine progressent. ■

Insee Île-de-France

1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :

Marie-Christine Parent

Rédactrice en chef :

Dalila de Oliveira

Crédits photos :

Phovoir et Denis Sutton/RATP

ISSN 2416-8149

© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Blazévic B., Maillard M., « Panorama économique de l'espace Paris Seine Normandie », Insee Haute-Normandie, *Cahier d'Aval* n° 92, novembre 2011.
- Claudel A., « Emploi : extension des fonctions métropolitaines au sud-ouest de Paris », *Insee Île-de-France à la page* n° 358, mai 2011.



Insee
Mesurer pour comprendre